CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 18 JUIN 2024

OBJET	N° DELIBERATION
VOTE DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-063
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CCAS POUR SIEGER AU GCSMS CECLERMONT ACTION SOCIALE – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-064
DESIGNATION AUX CONSEILS DE VIE SOCIALE – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-065
DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNA PUY-DE-DOME – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-066
DESIGNATION DE REPRESENTANTS ADHUME – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-067
CLOTURE DU BUDGET MAIA N°19 – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-068
CLOTURE DU BUDGET SSIAD ET ESA N°7 – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-069
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - ESAT SECTION SOCIAL	Del-2024-070
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - ESAT SECTION COMMERCIALE	Del-2024-071
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - ENTREPRISE ADAPTEE	Del-2024-072
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - CHRS	Del-2024-073
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - SAAD	Del-2024-074
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - MASP-MJPM	Del-2024-075

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - LHSS	Del-2024-076
DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS - DIVERS BUDGETS – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-077
LEGS VAISSE – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-078
REVISION DE LA BASE DE CALCUL DE L'APL AU 1ER JUILLET 2024 – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-079
SUBVENTION A L'ASSOCIATION RETRAITE LOISIRS ET SOLIDARITE – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-080
AVENANT N°1 AU MARCHE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER ET ORGANISATIONNEL POUR LES SIX EHPAD GERES PAR LE CCAS DE CLERMONT-FERRAND – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-081
AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAINTENANCE DES PORTES ET BARRIERES AUTOMATIQUES ET RIDEAUX METALLIQUES DU CCAS DE CLERMONT-FERRAND – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-082
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS DU CCAS DE CLERMONT-FERRAND – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-083
REVISION PROVISIONS MENSUELLES DES CHARGES LOCATIVES – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-084
GOUVERNANCE DU CCAS: MUTUALISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AVEC LE CCAS – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-085
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-086
ACTUALISATION REGIME DES ASTREINTES DES CADRES – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-087
RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT AVEC LE MINISTERE DE LA DEFENSE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LA RESERVE MILITAIRE OPERATIONNELLE – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-088
MANDAT AU CDG 63 POUR L'ENGAGEMENT D'UNE MISE EN CONCURRENCE NECESSAIRE A LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA GARANTIE PROTECTION SOCIALE PREVOYANCE – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-089
REAJUSTEMENT RIFSEEP –	Del-2024-090

CONVENTION ENTRE LES RESIDENCES AUTONOMIES ET LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-091
CONVENTION AVEC HAD INICEA – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-092
VOEU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-093
DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU VICE-PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES - AIDES FACULTATIVES - AVRIL 2024 – **TRANSMIS LE 10/07**	Del-2024-094

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-070

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - ESAT Section Sociale

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) - section sociale - s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		2 111 879,71
Excédent prévisionnel d'investissement	2 111 879,71	
Restes à réaliser 2023		
Emprunt		
Total section d'investissement	***2 111 879,71***	***2 111 879,71***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 2 111 879.71 €.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 2 111 879.71 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 de l'ESAT - section sociale - présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-071

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - ESAT Section Commerciale

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) – section commerciale - s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		201 123,63
Solde antérieur repris		3 510 375,91
Excédent prévisionnel d'investissement	3 699 993,77	
Restes à réaliser 2023	11 505,77	
Emprunt		
Total section d'investissement	***3 711 499,54***	***3 711 499,54***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 3 510 375.91 €.

La somme de 201 123.63 € en recettes d'investissement correspond à l'excédent affecté en investissement lors du compte administratif 2023 proposé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2024.

De plus, afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 3 699 993.77 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 de l'ESAT- section commerciale - présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-072

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - Entreprise adaptée

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 de l'Entreprise adaptée s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		3 000,00
Solde antérieur repris		223 121,21
Excédent prévisionnel d'investissement	220 243,77	
Restes à réaliser 2023	5 877,44	
Emprunt		
Total section d'investissement	***226 121,21***	***226 121,21***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation		

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 223 121.21 €.

La somme de 3 000.00 € en recettes d'investissement correspond à l'excédent affecté en investissement lors du compte administratif 2023 proposé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2024.

De plus, afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 220 243.77 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 de l'Entreprise adaptée présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance



Olivier BIANCHI

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-073

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - CHRS

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 de l'établissement Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		251 211,72
Excédent prévisionnel d'investissement	222 908,72	
Restes à réaliser 2023		
Emprunt		-28 303,00
Total section d'investissement	***222 908,72***	***222 908,72***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 251 211.72 €.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2024, un emprunt de 28 303.00 € avait été inscrit. Etant donné que cet emprunt ne sera pas réalisé, il est proposé de le supprimer.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, le surplus de recettes d'investissement, d'un montant de 222 908.72 €, est inscrit en dépenses - compte 003 - excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 du CHRS présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-074

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - SAAD

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 du « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile » s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		25 240,84
Excédent prévisionnel d'investissement	25 240,84	
Restes à réaliser 2023		
Emprunt		
Total section d'investissement	***25 240,84***	***25 240,84***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions	1 000 000,00	1 000 000,00
Total section d'exploitation	***1 000 000,00***	***1 000 000,00***

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 25 240.84 €.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, le surplus de recettes d'investissement, d'un montant de 25 240.84 €, est inscrit en dépenses - compte 003 - excédent prévisionnel d'investissement.

Les nouvelles propositions de dépenses de fonctionnement concernent la prise en charge de dépenses de personnel complémentaires et de prestations informatiques ainsi que des admissions en non valeurs.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024

Délibération n° Del-2024-075

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - MASP-MJPM

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 du service des « Mesures d'accompagnement social personnalisé - MASP » et du service « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs - MJPM » s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	15 000,00	
Solde antérieur repris		100 877,44
Excédent prévisionnel d'investissement	84 104,44	
Restes à réaliser 2023		
Emprunt		-1 773,00
Total section d'investissement	***99 104,44***	***99 104,44***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 100 877.44 € qui se décompose de la façon suivante : excédent de 80 163.48 € pour le budget MJPM et un excédent de 20 713.96 € pour les MASP inscrits en recette « solde antérieur repris ».

Les nouvelles propositions de dépenses d'investissement concernent la prise en charge des dépenses de remplacement des fenêtres des bureaux du service tutelles.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2024, un emprunt de 1 773.00 € avait été inscrit. Etant donné que cet emprunt ne sera pas réalisé, il est proposé de le supprimer.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, le surplus de recettes d'investissement, d'un montant de 84 104,44 €, est inscrit en dépenses - compte 003 - excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 du service des tutelles présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-076

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 JUIL. 2024

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Budget supplémentaire 2024 - LHSS

Rapporteur : Monsieur le Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2024 de l'établissement Lits Halte Soins Santé (LHSS) s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		20 000,00
Solde antérieur repris		165 944,75
Excédent prévisionnel d'investissement	183 664,75	
Restes à réaliser 2023		
Emprunt		-2 280,00
Total section d'investissement	**183 664,75**	**183 664,75**
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	**0,00**	**0,00**

Le compte administratif 2023, adopté lors de la séance du 9 avril dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 165 944.75 €.

La somme de 20 000.00 € en recettes d'investissement correspond à l'excédent affecté en investissement lors du compte administratif 2023 proposé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2024.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2024, un emprunt de 2 280.00 € avait été inscrit. Etant donné que cet emprunt ne sera pas réalisé, il est proposé de le supprimer.

De plus, afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 183 664.75 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2024 du service « Lits Halte Soins Santé » présentées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 063-266300078-20240618-DEL_2024_090-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024
Délibération n° Del-2024-090

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 11
Excusé(s) : 4
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17 JUIL. 2024

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le dix-huit juin deux mille vingt-quatre à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Le Président**

Les membres présents en séance :
Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Sylviane TARDIEU, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Nicaise JOSEPH, Christiane LLORENS, Daniel RODRIGUES.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Serge MAFFRE à Lucas PEYRE, Catherine MABRUT à Dominique BRIAT.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Réajustement RIFSEEP

Rapporteur : Monsieur le Président

Conjointement à la Ville, le CCAS de Clermont-Ferrand a instauré le RIFSEEP en 2018 et a procédé depuis à des modifications jusqu'à une révision en profondeur en 2022 avec l'alignement en 4 ans sur le régime indemnitaire de la Métropole d'ici septembre 2025 et avec un effort porté à 55 euros dès 2022 pour les agents de catégorie C. Par ailleurs, le RIFSEEP 2022 intègre les agents de la filière technique, fusionne les groupes de fonctions B2/B3 en un seul groupe B2 et crée une IFSE attractivité pour recruter certains métiers.

Après deux ans d'application du RIFSEEP 2022, il est proposé, sans remettre en cause la structure du régime indemnitaire, d'effectuer des ajustements portant notamment sur l'IFSE attractivité, l'écart entre les métiers d'encadrants et non encadrants C1et B1.

1.Mise à jour des montants métiers :

A. Repositionnement de deux métiers et création d'un nouveau métier

Au vu des missions exercées, il y a lieu de repositionner deux métiers et d'en créer un autre :
Contrôleur de gestion de B2 à A4 : RIFSEEP 520 euros en 2025
Conseiller de prévention de A4 à B2 : RIFSEEP 470 euros en 2025.
Directeur adjoint (avec management) A2 : RIFSEEP : 1 100 euros.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 063-266300078-20240618-DEL_2024_090-DE

B. Revalorisation des métiers d'encadrant A/B/C

L'écart est jugé trop faible entre les agents sans encadrement C2(340€) et les chefs d'équipe C1 (390€), les agents sans encadrement B2 (470 €) et les responsables de proximité B1 (500€), les agents sans encadrement A4 (520 euros) et les responsables de service adjoint A3 (550 euros).

Cet effet s'accentue lorsque l'IFSE référent de service (50€ par mois) est attribuée aux agents en C2, B2 ou A3

Il est proposé d'augmenter en convergence avec la Ville :

- le montant métier chef d'équipe C1 de 390€ à 420€
- le montant métier de responsable de proximité B1 de 500€ à 550€
- le montant métier responsable de service adjoint A3 de 550€ à 580€

Avec cette proposition le montant de chef d'équipe est le même que le montant plancher en B2 soit 420€ et le montant B1 est le même que le montant plancher en A4 de 520€

A. Revalorisation du métier de second de cuisine

La convergence conduit à un seul montant métier pour les métiers du C2, ce qui ne permet plus de distinguer les métiers de second de cuisine qui assurent une coordination fonctionnelle sans encadrement hiérarchique.

Il est proposé de leur verser l'IFSE réfèrent de service de 50€ mensuels.

2. Mise à jour IFSE attractivité :

Dans un souci d'attractivité, il est proposé d'étendre le bénéfice de cette indemnité aux métiers de pharmacien, contrôleur de gestion et de prévention et directeur adjoint de la façon suivante à compter du 01 septembre 2024 :

		Montants mensuels RIFSEEP 2025	IFSE attractivité
DIRECTEUR ADJOINT (avec management)	**A2**	1100	Jusqu'à 2000 euros
PHARMACIEN	**A4**	520	Jusqu'à 2500 euros
CONTROLEUR DE GESTION	**A4**	520	Jusqu'à 800 euros
CONSEILLER DE PREVENTION	**B2**	470	Jusqu'à 520 euros

3. Mise en place de l'IFSE Tutorat :

Il est proposé la mise en place à compter du 01 septembre 2024 d'une IFSE additionnelle tutorat dans les mêmes conditions d'attribution que la Ville :

Elle est attribuée aux agents titulaires et contractuels sur poste vacant sans encadrement qui accompagnent soit un apprenti, un agent en PPR ou un agent en service civique.
Toutefois, l'IFSE tutorat apprentissage peut être attribuée aux managers contractuels sur emplois permanents qui ne peuvent pas bénéficier de la NBI apprentissage. Son attribution dépend de l'existence

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 063-266300078-20240618-DEL_2024_090-DE

d'une convention spécifique (convention stage, PPR, service civiques...) et ne peut être versée dans les situations de formations entre pairs.
Son montant est de 30 euros brut/mois sur la base d'une convention de stage ou de service civique ou d'apprentissage de 4 mois minimum.

4. IFSE additionnelle intérim : des précisions

Il est proposé que l'IFSE intérim ne soit plus versée lorsque l'agent bénéficiaire est en arrêt maladie de plus de 2 mois afin de permettre à un autre agent d'en bénéficier pour la continuité du service.

5. Champ d'application :

Après discussion avec les organisations syndicales du CCAS, la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des infirmiers, auxiliaires de soins, aides-soignants et cadres de santé avaient été différées.

Le système actuel ne porte pas préjudice aux agents. A noter, par ailleurs que les textes relatifs à la mise en place du RIFSEEP ont été publiés pour la fonction publique territoriale mais pas pour la fonction publique hospitalière (FPH).

Le régime indemnitaire actuel de ces cadres d'emploi ne porte pas préjudice aux agents ; il est proche de celui appliqué dans la FPH.

Il est proposé de maintenir le régime indemnitaire actuel. Néanmoins, un arbitrage sera sollicité pour envisager un travail en concertation avec les organisations syndicales au cours de l'année 2025 en vue de l'intégration de cette filière dans le dispositif du RIFSEEP.

La mise en œuvre de ces réajustements sera effective à compter du 01 septembre 2024.

Les membres du Comité Social Territorial, lors de la séance du 3 juin 2024, ont approuvé à la majorité les propositions ci-dessus.

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur les ajustements proposés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Olivier BIANCHI